Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_093-DE

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_093

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le mercredi 21 octobre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire – Mmes Caroline HALLE, Sonia LAZREG SEGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS – MM. Patrick DESCHARRIERES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PERIN, Adjoint(e)s. Mmes Sophie ARMAND, Marie-Claire ALBERTO, Emeline BUCHOUD, Hélène VACELET. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Jérôme VINTI, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Antoine MOUDRU-BARRE.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA), Mme Ruxandra HERA (pouvoir à M. Jean-Baptiste PERIN), Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), Mme Anne GHELFI (pouvoir à M. Patrick DESCHARRIERES), Mme Ambre GUITTRE (pouvoir à Mme Sonia LAZREG SEGARD), M. Laurent DESGOUIS (pouvoir à Alain MAFFET), M. Philippe COURTOIS (pouvoir à Paul KLEIN).

Absente non-excusée : Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

OBJET :

Signature d'une convention avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) pour la réalisation de 7 logements sociaux – « Les Azurés »

Vu l'article L2254-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Patrick DESCHARRIERES, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que l'opération « Les Azurés », située 82 chemin des Claverins à Montbonnot-Saint-Martin, comportera 7 logements sociaux gérés par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH).

Il a été convenu qu'une subvention d'équilibre d'un montant total de 38 500 € (5 500€ / logement) serait versée par la commune à la Société Dauphinoise pour l'Habitat, pour la réalisation de ces 7 logements sociaux.

Il appartient désormais à la commune de signer une convention financière avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour entériner cet accord.

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20261021-01_01_2026_093-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Société Dauphinoise pour l'Habitat qui figure en annexe de la présente délibération.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET

Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ